



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rapport de jury

Certification complémentaire

Mention « Danse »

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE, MENTION « DANSE » RAPPORT DU JURY - SESSION 2019 -

TEXTE DE REFERENCE

Note de service n° 2004-175 relative à l'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires. BOEN n°39 du 28 octobre 2004.

COMPOSITION DU JURY

Présidente du jury :

Marie-Françoise AUSSET IA IPR d'Education Physique et Sportive chargée du dossier danse pour l'académie de Toulouse.

Membres du jury :

Dominique BASAURI, professeure d'EPS, lycée Bellevue, Albi

Yonnel DAVELOOSE, professeur d'EPS chargé de l'enseignement de spécialité, lycée Saint-Sernin, Toulouse.

RESULTATS

Trois candidats inscrits, tous présents.

Admis : 2 Refusé : 1

Moyenne des notes : 11,33

Amplitude : de 5 à 19

CONSTATS

Des prestations très hétérogènes quant aux démarches d'enseignement proposées et aux connaissances avancées.

Les meilleurs candidats sont capables de :

- faire preuve d'une culture en danse approfondie qui leur permet d'accompagner les élèves dans une pratique riche et diversifiée,
- se projeter en tant qu'enseignant de spécialité art-danse au cycle terminal en proposant des choix pertinents, des mises en œuvres cohérentes autour d'une programmation structurée,
- faire des liens entre les œuvres et de proposer un faisceau de connaissances qui témoignent d'une ouverture culturelle.

REMARQUES

Peuvent s'inscrire les personnels enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public (titulaires, stagiaires ou contractuels employés par contrat à durée indéterminée), relevant du ministre chargé de l'éducation, et les maîtres contractuels et agréés ou les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

La certification complémentaire est un label « Enseignements artistiques » et non EPS.

A ce titre, elle concerne :

- les enseignants ayant reçu et acquis des connaissances spécifiques, à travers des formations de haut niveau.
- les enseignants capables de maîtriser les programmes Arts-Danse, de coordonner en conséquence les différents intervenants (travail interdisciplinaire au sein de l'établissement et partenaires culturels) et d'assurer un enseignement au plan théorique (connaissances

historiques, en histoire des arts ... permettant d'assurer l'encadrement de l'écrit et de l'oral), ainsi que d'assurer l'enseignement pratique de la chorégraphie (composition, interprétation, improvisation) conformément aux programmes Arts-Danse.

CONSEILS DE PREPARATION

- S'appuyer sur une expérience d'enseignement avec des implications dans des projets artistiques qui permettent une réflexion approfondie ainsi qu'une prise de distance réflexive réelle.
- Montrer une connaissance des modalités de la mise en œuvre du partenariat obligatoire et afficher une volonté de s'impliquer activement dans un projet artistique partagé mais dont le professeur conserve la maîtrise.
- Démontrer une connaissance approfondie des programmes et des œuvres de l'enseignement de spécialité et de l'enseignement facultatif art-danse. Un candidat en possession de la certification doit être en capacité d'enseigner dans ces deux types d'enseignement.
- Témoigner d'une culture chorégraphique riche et maîtrisée.
- Au plan didactique, montrer une expertise dans la maîtrise des procédés chorégraphiques et des composantes du mouvement dansé, et ainsi être en capacité de permettre aux élèves de s'approprier la dimension « sensible » des pratiques artistiques.

Ces différents points restent les facteurs les plus discriminants pour accéder à la certification dans ce domaine artistique.

BIBLIOGRAPHIE (non exhaustive)

- « Danser les arts », Annie THOMAS et Tizou PEREZ, Canopé - CRDP de Nantes, 2000.
- « Danser en milieu scolaire » EPS Danse, Annie THOMAS et Tizou PEREZ, Canopé - CRDP de Nantes, 2001.
- « Danser au lycée », Philippe GUISGAND et Thierry TRIBALAT, L'harmattan, 2001.
- « Poétique de la danse contemporaine », Laurence LOUPPE, Contredanse, 2004.
- « Inventer la leçon de danse », regards croisés sur la transmission en milieux éducatifs, ouvrage collectif sous la direction de Marielle BRUN, édité par le CRDP de l'académie de Clermont-Ferrand en partenariat avec l'association Passeurs de danse, 2013.

SITOGRAFIE

Pour enrichir la réflexion, des lectures d'articles et des vidéos sur le :

- [Site passeurs de danse](#)
- Site AEPS : [un exemple, West side Story, Chloe DUTHIL et Yann BEUDEART](#)

Pour approfondir la connaissance des œuvres et des artistes :

- [Site du Centre National de la Danse](#)
- [Numéridanse](#), plateforme multimédia de la danse :

Pour le Jury,
La présidente,
Marie-Françoise AUSSET, IA IPR EPS